

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2021

Date de la convocation : 22/01/2021.

Date d'affichage : 22/01/2021.

L'An Deux Mil Vingt-et-Un

Le premier février,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

Présents : Mme Christiane BOCQUET, 1^{ère} adjointe, M. Sébastien CIUDAD, 2^{ème} adjoint, Mme Anne-Marie BACHOLLET, 3^{ème} adjointe, Mme Mélinda CORNE, Mme Chantal GENTY, Mme Elisabeth LÉLU, M. Michel PIGOURY, M. Michel PILOQUET, M. Serge SOSIEWICZ.

Absents excusés : M. Fabrice BALLE, Mme Jessaline BINET, Mme Sophie MARCHANDISE, M. Pascal RIALLOT, M. Frédéric ZALEWSKI.

ORDRE DU JOUR :

1 **Nomination d'un secrétaire de séance.**

2 **Approbation du compte-rendu de la séance du 11 janvier 2021.**

3 **ADMINISTRATION GENERALE**

a) Motion contre la réduction du temps d'ouverture du bureau de la Poste.

4 **ADMINISTRATION FINANCES**

b) Attribution définitive de la D.C.E. 2020.

c) Travaux rue de Vézelay – création d'un espace public : attribution du marché.

d) Signalisation directionnelle de la véloroute Saint-Jacques via Vézelay (V56) : approbation de la convention entre le Conseil Départemental de la Nièvre (maître d'ouvrage) et la collectivité.

5 **QUESTIONS DIVERSES**

Il a été dénombré dix conseillers présents et il a été constaté que la condition de quorum était remplie.

Monsieur le Maire a proposé de rajouter à l'ordre du jour deux sujets, à savoir :

- adhésion au groupement de commandes pour l'entretien de la voirie communale 2021,
- forêt communale 2021 - martelage, vente, affouage et garants.

Ces sujets supplémentaires ont été approuvés à l'unanimité des présents.

1 – **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M^{me} Anne Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

2 – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 JANVIER 2021**

Le compte-rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

3 – **ADMINISTRATION GENERALE**

- a) La Direction régionale de La Poste propose de réduire sa présence au bureau implanté à Varzy, à raison de 2 demi-journées par semaine dès la mi-février 2021. Elle fait suite à un calcul interne de fréquentation hebdomadaire amoindrie entre 2015 et 2020, à une réflexion visant à réorganiser le secteur postal de Clamecy et prolonge un exposé de ces motifs lors d'une rencontre avec le chef de projet « attractivité et transformations » en mairie de Varzy le 3 décembre dernier.

Cette « évolution », telle qu'envisagée par Dijon, est un réel désengagement de sa présence séculaire pour les habitants, entreprises, associations et administrations de notre pôle de vie. Plus d'une dizaine de bureaux de poste en Nièvre font également l'objet de menaces de réduction horaire en 2021.

Elle augure d'une 1ère spirale négative, tentative qui vise plus à nous condamner à un décrochage territorial silencieux, invisible et absent de toute considération et argument autre que comptable plutôt que de nous accompagner vers des lendemains meilleurs.

Rompant ainsi avec ses engagements contractuels de proximité avec un panier de services présents au centre bourg de Varzy, engagé dans une dynamique de redynamisation « Petites Villes de Demain » et du programme « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », elle manque également à sa mission d'aménagement du territoire qui serait extrêmement dommageable, notamment, à l'accessibilité bancaire de nos concitoyens les plus fragiles.

Cette mesure est pour le moins inopportune avec le renforcement au bureau de Poste à Varzy de la distribution courrier-colis qui a vu en 2019 l'implantation de 4 facteurs dans ses locaux.

Les citoyens et maires du secteur, les associations AMF et AMR en Nièvre, les élus du Pays et Sénateurs de la Nièvre s'insurgent contre une telle décision brutale qui s'inscrit dans le prolongement de la fermeture du bureau des services des finances publiques. Si elle advenait, d'autant qu'elle serait effectuée sans concertation préalable,

Nous, membres du conseil municipal de Varzy, réunit le 1er février 2021 déclarons, à l'unanimité :

- **s'opposer à toute mesure de réduction horaire du bureau de poste implanté à Varzy ;**
- **ne pas accepter un déclassement de services sur notre pôle de vie renvoyant ainsi nos concitoyens dans un autre centre-ville éloigné ;**
- **proposer à la direction régionale de La Poste d'engager une coopération collective visant à favoriser le développement des sources d'activité susceptibles de générer du chiffre d'affaires supplémentaire avec un moratoire préalable.**

4 – ADMINISTRATION FINANCES

- b) Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal que lors de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Nièvre du 14 décembre 2020, il a été accordé à la collectivité, au titre de la Dotation Cantonale d'Equipement (DCE) – programme 2020, une aide départementale d'un montant de 7 139,00 €. Conformément aux délibérations n° 2020-48 et n° 2020-49 actées lors de la séance du conseil municipal du 30 juillet 2020, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, a décidé d'affecter et de répartir cette dotation comme ci-dessous :
- ☞ 2 000,00 € pour l'abribus de Chantemerle,
 - ☞ 5 139,00 € pour l'éclairage du terrain d'entraînement au stade.
- c) Les conseillers municipaux, à l'unanimité, ont entériné la décision de la commission d'appel d'offres relative à la dévolution des travaux de consolidation d'une ancienne bâtisse rue de Vézelay et ils ont autorisé Monsieur le Maire à signer le marché qui sera passé avec l'entreprise MORINI SAS moyennant la somme de 50 215,80 € H.T.
- d) Monsieur le Maire a donné connaissance de la convention-type établie par le Conseil Départemental de la Nièvre concernant la signalisation directionnelle de la véloroute Saint-Jacques à vélo via Vézelay – V56. Cette convention a pour objet d'autoriser le Département, maître d'ouvrage de cette opération « Saint-Jacques à vélo via Vézelay entre Vézelay et La Charité-sur-Loire », à réaliser sur le domaine de la commune les travaux nécessaires de signalisation directionnelle. Unaniment, les conseillers municipaux ont autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- e) Considérant l'intérêt d'adhérer à un groupement de commandes pour l'entretien de la voirie communale pour l'année 2021, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes et notamment la désignation de la commune de MENOUE en qualité de coordonnateur.
- f) Comme chaque année, à la demande de l'office national des forêts, le conseil municipal, unaniment, a décidé du martelage, de la vente et des affouages en forêt communale pour 2021. Les coupes qui seront délivrées seront exploitées sous la responsabilité des quatre garants (Mme Raymonde REGNIER et MM. Michel ALEXANDRE, Fabrice BOURGEAT et Serge SOSIEWICZ).

5 – QUESTIONS DIVERSES

★ A la demande écrite de monsieur Fabrice BALLE sont présentées les questions suivantes :

- Existe-t-il un projet d'installation de maraîchage sur la commune qui va être aidée par la municipalité ?
Réponse : la mairie participera à l'installation de maraîchage en louant par bail rural, à prix modique, un terrain communal desservi en eau et électricité. Ce dossier est toujours en cours de finalisation.
- Quel est le prix d'un kilowatt heure issu du chauffage urbain actuel, incluant les amortissements ?
Réponse : prix communiqué en HT (TVA à 5,5 %)
 - saison de chauffe 2017/2018 : 0.11 € HT/kWh,
 - saison de chauffe 2018/2019 : 0.11 € HT/kWh,
 - saison de chauffe 2019/2020 : 0.12 € HT/kWh.

- Quels éléments financiers prévisionnels ont été présentés au conseil municipal sur les coûts qu'engendraient les acquisitions de l'ex immeuble du restaurant de la Sèverie et de la maison qui s'est effondrée partiellement rue de Vézelay ?

Réponse : Les acquisitions immobilières ont été présentées et validées en conseil municipal.

- Quels sont les coûts de remise en état de ces immeubles ?

Réponse : En ce qui concerne la maison située rue de Vézelay, l'estimatif des travaux a été présenté lors du conseil municipal du 5 octobre 2020 et l'attribution du marché était à l'ordre du jour de la présente séance faisant suite à la réunion du 6 janvier 2021 de la commission d'appel d'offres. Pour le bâtiment situé rue Delangle (ancienne Auberge de la Sèverie), la collectivité n'a pas encore de coût prévisionnel des travaux à prévoir. Dès que le chiffrage sera établi, il fera l'objet d'un avis de la commission municipale des travaux.

- ★ Monsieur le Maire communique que la ville de Varzy fait partie de la liste des lauréats nivernais du programme d'appui « Petites Villes de Demain ». Une réunion de lancement de ce programme a été organisée par Monsieur le Préfet de la Nièvre le mercredi 27 janvier 2021 à Corbigny. Cette opération, sous l'égide de l'Etat, donne davantage de moyens pour concrétiser des projets communaux. Accompagnant les communes, dans les projets de revitalisation en matière d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de développement de l'artisanat, du commerce et des services, de valorisation des qualités architecturales et patrimoniales de la commune ou encore d'implication des habitants dans des projets. Un chef de projet, soutenu par des crédits publics, sera recruté à cet effet.
- ★ Initiée sur le pôle de vie de Varzy, en 2019, l'expérimentation du programme « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZcld) » sur nos villages est relancée. Sous l'égide du Pays Nivernais Morvan, les comités locaux d'emploi réitèrent leurs actions en direction de personnes privées durablement d'emploi et d'activités non concurrentielles susceptibles d'intéresser une future Entreprise à But d'Emploi. Un dossier d'une candidature collective sera déposé au printemps prochain.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20 heures 15 minutes.



Affichage : le 05/02/2021